

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mars 2019

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1761)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N ° 388**

présenté par

M. Rebeyrotte, M. Thiébaud, Mme Motin, Mme Robert, M. Pellois, Mme Pascale Boyer, M. Mis,
M. Savatier, M. Damaisin, Mme Romeiro Dias, Mme Errante, M. Bothorel, M. Gaillard,
Mme Gomez-Bassac, M. Perea, M. Poulliat, Mme Thillaye, M. Haury, M. Cabaré, M. Testé,
Mme De Temmerman, M. Pont, Mme Guerel, M. Simian et Mme Vanceunebrock

ARTICLE 2

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.